



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

SESSION
26/06/2023

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-six juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 20 juin 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Présents :	23	
Absents :	6	
Pour :	28	<u>Présents</u> : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.
Abstention :		
Contre :	1	<u>Excusés</u> : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à Mme Valla), Mme Keskin (pouvoir à M. Dersi), M. Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme Segueni (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Secrétaire : M. Griffe

Objet : Validation de l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BD 259, sis 19 rue Kleber à Le TEIL

Une convention d'étude et de veille foncière a été signée entre la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, la Commune de Le Teil et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Cette convention prévoit l'accompagnement par l'EPORA des deux collectivités sur les secteurs identifiés dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement PPA, en menant des études de faisabilité pré-opérationnelles et en se portant acquéreur pour le compte de la commune de Le Teil d'ilots bâtis à requalifier.

L'ilot Hôtel de France est ciblé à terme par un programme de logements neufs de qualité, conformément au protocole d'accord foncier entre la Foncière Logement, la CCARC et la Ville. Ainsi, la Foncière Logement via son dispositif Digneo, agit au sein du groupe Action Logement pour procurer des logements locatifs aux salariés du secteur privé tout en contribuant à la mixité sociale des villes et quartiers. À ce stade, il pourrait être proposé 3 logements, 1 maison individuelle ainsi qu'une coque commerciale.

Afin de mener à bien cette opération, il convient d'autoriser EPORA à acquérir le bien BD 259, maison de ville de 120m² habitable avec caves et terrasse sis 19 rue Kleber au prix de 150 000€, conformément à l'avis du services des Domaines et en accord avec le propriétaire.

Vu la convention qui lie la commune de Le Teil à l'EPORA ;

Considérant que l'EPORA intervient pour le compte de la collectivité en amont des opérations prévues par celle-ci afin de requalifier le foncier et de faciliter la mise en œuvre de ses projets ;

Considérant que la commune de Le Teil a sollicité l'EPORA pour acquérir le bien immobilier indiqué ci-dessus ;

Considérant que les négociations engagées avec le propriétaire ont abouti à un accord pour un montant total de 150 000 € ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

VALIDE l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BD 259, sis 19 rue Kleber à Le TEIL, appartenant à Monsieur TEYSSERE Mickael au prix de CENT-CINQUANTE-MILLE EUROS (150 000€)

CONFIRME l'engagement de la commune de racheter ces biens immobiliers, conformément à la convention, au prix d'acquisition d'EPORA, auquel s'ajouteront les frais annexes de gestion.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance,



Olivier PEVERELLI

Gérard GRIFFE